

ARRETE DU MAIRE

PERMANENT DE NUMEROTAGE
AVENUE DES CHEMINOTS
RUE DE BROU

Le Maire de la Ville de CHELLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2213-28,

Vu la Circulaire Interministérielle n° 432 du 8 décembre 1955,

Vu la Circulaire n° 121 du 21 mars 1958,

Vu la décision de non-opposition prise le 30 mai 2017 sur la déclaration préalable n°077 108 17 0113 délivrée au CABINET AUBRY pour la division en vue de construire sur la parcelle AN 641 sise 47 rue des Cheminots angle rue de Brou,

Vu la demande de numérotage du Cabinet AUBRY,

Considérant qu'il convient de donner un numéro de voirie à chaque lot sur la parcelle AN 641,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le lot A issu de la division de la parcelle AN 641, d'une surface de 467 m² est numéroté au 47 avenue des Cheminots,

ARTICLE 2 :

Le lot B issu de la division de la parcelle AN 641, d'une surface de 335 m² est numéroté au 5 rue de Brou,

ARTICLE 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame le Commissaire Principal de la Police Nationale de CHELLES,
 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de CHELLES
 - Monsieur le Capitaine du Centre d'Intervention et de Secours de CHELLES,
 - Monsieur le Directeur de la Police Municipale de CHELLES,
 - Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de CHELLES,
 - Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la CAPVM,
 - SIETREM, 3 rue du Grand Pommeraye, 77 400 SAINT THIBAULT des VIGNES,
 - Monsieur FERRER - Espace service de la Ville de Chelles,
 - INSEE – Direction Champagne Ardenne – Monsieur DEGLIANE 10 rue Edouard Mignot
51079 Reims Cedex,
 - CABINET AUBRY – 5 place de la commune de Paris – 91760 ITTEVILLE
 - Le service du Cadastre de Meaux,
 - La Poste de Chelles,
 - France Télécom,
 - ERDF-GRDF,
 - Hôtel des Impôts,
 - Service Assainissement de la CAPVM
- Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chelles le 28 juillet 2017.

François-Xavier BINVEL,

Pour le Maire

Adjoint.



TELETRANSMIS
Affiché le
TELETRANSMIS
- 4 AOÛT 2017
- 4 AOÛT 2017
SOUS PROTECTURE DE TORCE
SOUS PROTECTURE DE TORCE

Cet arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois

VILLE DE CHELLES

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 86568 avec 0 pièce(s) jointe(s)
Date de décision : 01/07/2017
Objet : PERMANENT DE NUMEROTAGE AVENUE DES CHEMINOTS RUE DE BROU

Nature : Arrêtés réglementaires

Matière : Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des comm

Date de télétransmission : 04/08/2017 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte :

077-217701085-20170701-86568-AR-1-1_1.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA SOUS-PREFECTURE

DEPARTEMENT 077 / ARRONDISSEMENT 5

Identifiant de l'acte : 077-217701085-20170701-86568-AR

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 04/08/2017